Enseignement Supérieur de Promotion Sociale et de Type Court

Matricule de la Communauté française de Belgique : 2.197.038

Pouvoir organisateur : FELIN. A.S.B.l.

**Formulaire d’inscription - ressortissant hors U.E.**

**Bachelier en Optométrie - année scolaire 2024/2025**

|  |  |
| --- | --- |
| 1. **ETUDIANT**   NOM : ……………………………………………………………………  Prénom(s) : …………………………………………………………………………………………………………………………………………  Sexe[[1]](#footnote-2) : M / F / X Nationalité : ………………………………………………………………………………  Date de naissance : ……/……/……  Lieu de naissance : …………………………………………………… (pays : ……………………………………………………………)  E-mail : ……………………………………………………………………………………………………………………………… | |
| 1. **COORDONNEES D’UN CONTACT EN BELGIQUE**   NOM/Prénom : ……………………………………………………………………………………………………………………………………  Rue/Avenue : ………………………………………………………………………………………………………………………………………  N° : ……………………… Boite : ………………………  Code Postal : ……………………… Localité : ………………………………………………Pays :………………………………………………  Téléphone/GSM : …………………………………………  E-mail :……………………………………………………………………………………………………………………………… | |
| 1. **MODALITÉS D’INSCRIPTION**   L’inscription au CESNa est établie conformément à la réglementation en vigueur dans l’enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et au règlement d’ordre intérieur (ROI) de l’établissement scolaire.  Les inscriptions sont ouvertes **uniquement par courrier postale** à partir du **11 mars 2024** **à concurrence de places disponibles**.   1. **La demande d’inscription au CESNa. sera étudiée uniquement après réception par voie postale du dossier complet (pas de simples photocopies ou scan).** 2. **Dans un deuxième temps, après acceptation du dossier par un message mail de l’école, nous vous demanderons une preuve papier du paiement d’un acompte de 550€, en aucun cas remboursable !** 3. **Ces deux conditions remplies, le CESNa délivrera au candidat une ATTESTATION D’ADMISSION, lui servant à demander un visa pour études auprès d’un poste diplomatique belge à l’étranger.**   Si le visa d’études n’est pas délivré pour la rentrée 2024, l’acompte et l’inscription restent valides pour 2025-2026 (renouvelable une seule fois). Le CESNa. n’autorise pas un candidat à poursuivre ses études de manière excessive, ni à s’inscrire après un second changement d’orientation dans l’enseignement de promotion sociale (EPS).  Les cours se donnant en français, une très bonne connaissance préalable de la langue française (à l’écrit et à l’oral) est impérative. Des notions de langue anglaise sont souhaitables.  Les montants fixés par le Pouvoir Organisateur du CESNa pour les étudiants qui s’inscrivent dans toutes les unités d’enseignement (UE) sont les suivants : *1re année :* 1066.4€.  Les frais d’inscription couvrent : le droit d’inscription exigé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, les frais administratifs, d’assurances (à l’école, sur les lieux de stage, trajets domicile-école/lieux de stage), frais de fonctionnement. | |
| 1. **DOCUMENTS A JOINDRE AU FORMULAIRE D’INSCRIPTION**   Tous les documents fournis doivent être rédigés en **français** (ou accompagnés d’une traduction établie par un traducteur juré, aux frais de l’étudiant). Même en cas d’abandon de la procédure d’inscription ou des cours, les documents restent la propriété du CESNa. ! Nous ne renvoyons pas les dossiers (même refusé), n’envoyez donc **pas d’originaux**, merci.  **C:\Users\Utilisateur\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.IE5\4DHRL3CT\MC900411320[1].wmf Tous les documents doivent être fournis légalisés par une autorité belge ou du pays sous forme originale (pas de scan, pas de copie couleur de ceux-ci !)**  En cas de tentative de fraude ou de fraude avérée (documents falsifiés, par exemple), l’inscription est automatiquement et définitivement annulée.   1. Extrait d’acte de naissance légalisée. **La date de naissance ne peut être antérieure au 1er janvier 2001 !!!!!** 2. Copie légalisée de la carte d’identité nationale 3. Copie légalisée du diplôme de baccalauréat à orientation **scientifique ou** **mathématique uniquement**   (A défaut du Bac une copie légalisée de l’attestation de non-délivrance du baccalauréat)   1. Copie **légalisée** du relevé des notes d’examens du **Baccalauréat uniquement** ( pas l’université) 2. Soit :  * Equivalence au CESS belge **légalisée** * attestation de dépôt d’un dossier d’équivalence **légalisée** * un imprimé de l’équivalence disant que : « le dossier est en ordre et soumis à l’avis aux experts »   Pour tout renseignement quant à l’obtention de cette équivalence : [www.equivalences.cfwb.be](http://www.equivalences.cfwb.be)  Remarques : le secrétariat ne sera pas accessible du 01 juillet au 18 août 2024 inclus. | **Cadre réservé à l’administration** |
| 1 🌕  2 🌕  3 🌕  4 🌕  5 🌕 |
| 1. **FORMALITÉS POUR FINALISER L’INSCRIPTION DEFINITIVE**   L’étudiant devra apporter au secrétariat :   * son **visa d’études** * dès son émission par une administration communale belge, son **titre de séjour**.   **La présence aux cours est obligatoire dès le lundi 18 septembre 2024 ; seuls les étudiants en ordre de dossier et ayant réglé le solde des frais de scolarité pourront y accéder.**  L’inscription définitive sera confirmée lorsque l’étudiant procédera au paiement du solde des frais d’inscription et après vérification de son dossier.  Le CESNa n’accepte pas d’argent liquide. Le paiement du solde se fait uniquement par bancontact ou par virement.  Il n’y a **pas de possibilité d’étalement de paiement.**  L’étudiant s’engage à avertir le secrétariat de tout changement de domicile qui surviendrait en cours d’année scolaire.  L’inscription définitive est soumise à la signature pour accord par l’étudiant (précédée de la mention manuscrite *« lu et approuvé »*) du règlement d’ordre intérieur du CESNa, dont il aura connaissance sur smartschool. | |

L’étudiant reconnaît avoir pris connaissance des modalités d’inscription. Fait à , le ……/ ……/2024.

**Signature de l’étudiant ou de son délégué Signature du CESNa**

**précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »,** (prénom, nom et fonction),

1. Veuillez biffer la mention inutile (M=masculin/F=féminin) [↑](#footnote-ref-2)